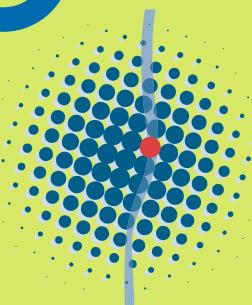


# 2000-2015

## Schéma directeur de la région de Strasbourg

n°2

Février 2001



### ► Le Syndicat Mixte : une démarche prospective

Le Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de la Région de Strasbourg a été créé par arrêté préfectoral le 25 mars 1999. Regroupant 141 communes françaises qui partagent une même aire urbaine, il est administré par 50 élus. Sa mission consiste d'abord à définir les orientations cohérentes pour le développement de la région de Strasbourg, puis à suivre leur mise en œuvre. En coopération avec les 51 communes allemandes de l'Ortenaukreis, il doit mener une démarche prospective territoriale qui conduira, en 2003, à l'édition d'un Livre Blanc Transfrontalier, document fondateur d'une planification commune de part et d'autre du Rhin. Indiquant les principales orientations pour la région de Strasbourg, ce document donnera son élan au futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), issu de la récente loi SRU.



### Les 5 commissions : un premier bilan

#### Le Syndicat Mixte est aujourd'hui parvenu à un moment clef : le premier bilan d'étape.

Pour mener à bien l'état des lieux de la région de Strasbourg, 5 commissions thématiques ont été constituées. Ainsi, 25 réunions se sont déjà tenues, sous l'égide du Syndicat Mixte.

Maîtres d'œuvre des travaux, les experts de l'ADEUS ont mené des études sur le terrain et organisé la collecte d'informations. Les 5 commissions qu'ils ont animées ont permis un échange avec les élus du Syndicat Mixte, les personnes publiques associées et les partenaires allemands, afin de connaître et de comprendre leurs préoccupations. Chaque commission a ainsi pu esquisser un diagnostic offrant une image concrète du territoire d'étude et des pistes d'action. Désormais, des questions précises peuvent être posées, de nouvelles solutions peuvent être envisagées.

## Sommaire :

**p.2 à 6** LES 5 COMMISSIONS :  
BILANS ET QUESTIONS

**p.7** DES PERSPECTIVES  
TRANSVERSALES

**P.8** LA LOI SRU ADOPTÉE !



Nouveau

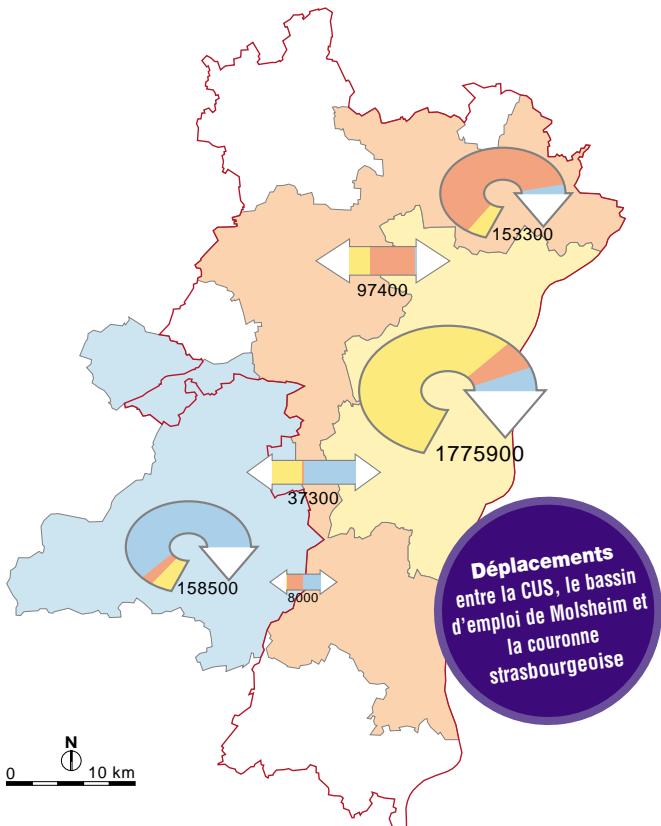
### » La loi SRU :

La Loi Solidarité et  
Renouvellement Urbains  
a été adoptée à la fin  
de l'année 2000.  
Voir page 8...

# TRANSPORTS ET MOBILITÉS

- CUS
- bassin d'emploi de Strasbourg
- bassin d'emploi de Molsheim
- schéma directeur de la région de Strasbourg

- flux de zone à zone
- flux interne à la zone
- nombre de déplacements (dans les deux sens) entre entités



## Questions d'orientations

### Peut-on se contenter de développer l'offre de transport ?

La répartition territoriale des activités, de l'habitat et des équipements sera déterminante.

### Comment faire face à la croissance des flux routiers de marchandise ?

Cette situation est préoccupante. Comment reporter efficacement cette croissance sur le ferroviaire ou le fluvial ? Quoi qu'il en soit, il est urgent de reconstruire la définition et le rôle de la logistique dans notre région (service ou activité motrice ?).

Laissons les

• **4,24** déplacements par jour par personne : un chiffre élevé au regard des agglomérations de taille comparable.

• **31 %** des déplacements sont effectués à pied.

• **7 000** résidents de la CUS se déplacent quotidiennement vers l'Allemagne.

Ils sont 2400 à le faire depuis la couronne et 1400 depuis le bassin d'emploi de Molsheim.

## “UN CONSTAT : L'AUGMENTATION DES DÉPLACEMENTS”

Le nombre de déplacements par personne et par jour a progressé de 25 % entre 1988 et 1997 dans l'agglomération strasbourgeoise. Et l'automobile en demeure le moyen dominant, voire hégémonique, en Allemagne comme en France.

### Les échanges journaliers

Depuis 30 ans, le nombre de personnes entrant ou sortant quotidiennement de la CUS pour des raisons professionnelles connaît une forte hausse. Toutefois, le trafic général enregistré entre les rives droite et gauche du Rhin est resté stable depuis 1994.

### Les marchandises

Comme partout ailleurs, les échanges internes à l'Alsace sont les plus importants. Mais notre région se distingue dans le Grand Est, sur trois points : la part considérable des marchandises à forte valeur ajoutée et, concernant les échanges avec l'étranger, une première position pour leur valeur et une seconde position pour le tonnage.

### Les réseaux

Plus d'échanges, cela signifie des réseaux routiers plus encombrés... La mise en service de nouvelles infrastructures routières, comme la Rocade Sud ou le Grand Contournement Ouest - indispensable par ailleurs - ne suffira pas à résoudre ce problème.

Le développement du transport collectif est donc une nécessité : transport en commun urbain, tram-train et tram sur pneu dépasseront les limites de l'agglomération. Leur organisation prendra en compte l'arrivée des TGV Est Européen et Rhin-Rhône en 2006 et 2008.

# parler chiffres...

Dans l'aire du schéma directeur :

• **581 275** : c'est le chiffre total de la population (+ 7,35 % entre 1990 et 1999)

• **261 669** : c'est le nombre de logements (+ 14,56 % entre 1990 et 1999)

Dans l'Ortenaukreis :

• **405 607** : population totale en 1999.

• **166 100** : nombre de logements en 1996.

# HABITAT ET FORME URBAINE

## “UNE RÉGION EN PLEINE CROISSANCE”

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

Le développement de Strasbourg et de son agglomération ne se fait pas au détriment de sa région. L'évolution la plus marquée se constate dans les zones situées à l'Ouest et au Nord-Ouest.

### La spécialisation des territoires

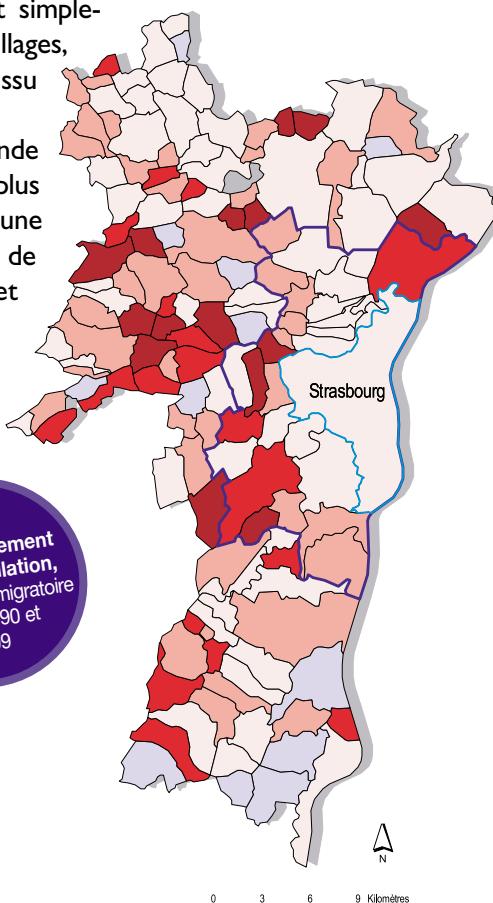
L'offre en logements, de plus en plus typée, induit une spécialisation socio-démographique des territoires. Par exemple, les logements sociaux, fortement concentrés dans certaines communes de la CUS, regroupent les populations les moins favorisées.

Pour sa part, Strasbourg séduit les jeunes. Pourtant, une fois entrés dans la vie active, ceux-ci la quittent généralement au profit de la périphérie.

### La forme urbaine

La périurbanisation est diffusée largement sur le territoire, mais se regroupe au contact des bourgs. Souvent, des lotissements de maisons individuelles se retrouvent simplement greffés à ces villages, en rupture avec le tissu ancien.

Par ailleurs, la demande se faisant de plus en plus forte, on constate une forte consommation de terrains naturels et agricoles, tant pour l'habitat que pour les activités et les infrastructures.



Taux  
d'accroissement  
de la population,  
dû au solde migratoire  
entre 1990 et  
1999

Taux annuel

- supérieur à 3%
- de 2 à 3%
- de 1 à 2%
- de 0 à 1%
- inférieur à 0%

Strasbourg  
périmètre de la CUS



# ECONOMIE

## “UN DYNAMISME À CONSOLIDER”

Le nombre d'emplois progresse régulièrement. Cette progression est désormais plus importante dans les territoires situés hors Strasbourg.

### Le tissu économique

On observe une augmentation régulière (+ 27 % de 1993 à 2000) du parc des établissements. La région de Strasbourg reste encore marquée par un tissu d'entreprises industrielles, malgré un fort développement du secteur tertiaire.

### La localisation de l'emploi

Les zones d'activités concentrent 20 % des effectifs salariés à Strasbourg, 60 % dans les communes de la CUS hors Strasbourg et 50 % dans le reste de l'aire du SCOT.

### Le commerce

L'attractivité du commerce strasbourgeois repose sur son offre “anomale” (équipement de la personne, culture, loisirs, équipement de la maison) qui représente les 2/3 de l'offre départementale et se répartit entre le centre-ville et les zones commerciales périphériques.

Plus de 250 000 m<sup>2</sup> de surface de vente ont été autorisés au cours des 10 dernières années dans le Bas-Rhin, soit une augmentation de 30 % de l'ensemble des surfaces commerciales.

## Questions d'orientations

### Comment renforcer l'attractivité du territoire ?

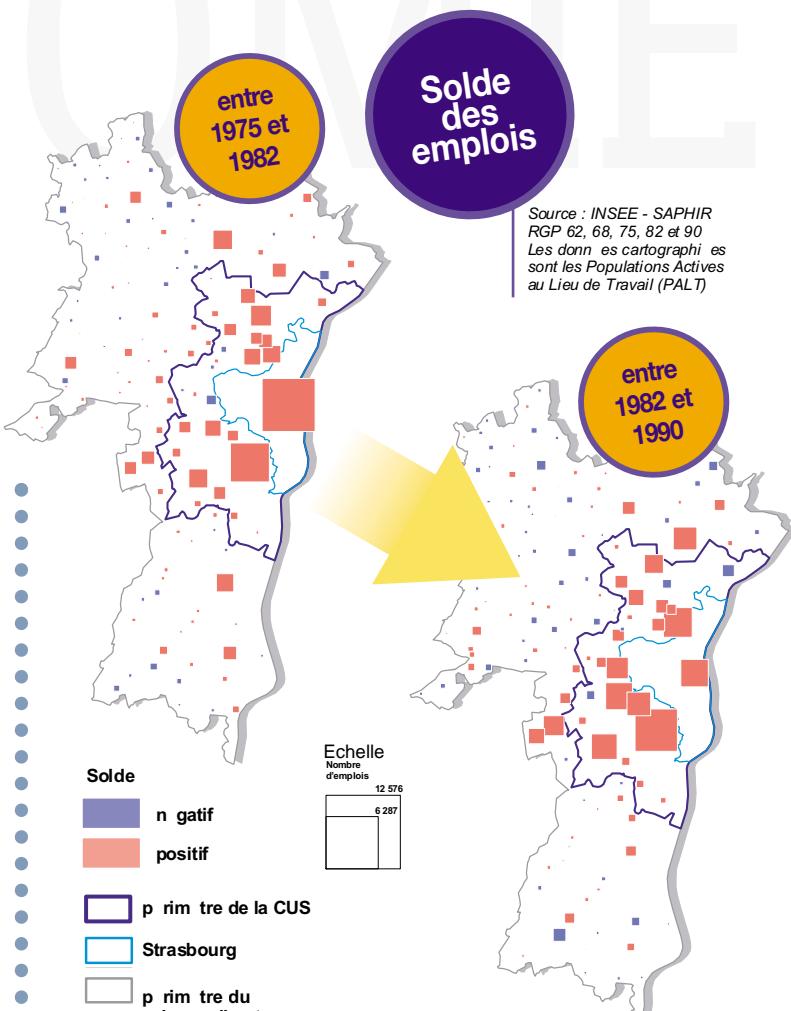
Services, qualité de vie, infrastructures, ressources humaines constituent les principaux facteurs d'attractivité. Les conditions du développement local sont autant sociales que politiques.

### Consolidier les fonctions métropolitaines de Strasbourg : sous quelles conditions ?

Comment mettre en place un soutien réciproque entre la métropole et son territoire ? Par exemple, comment valoriser l'attractivité du territoire aéroportuaire sans entraver le bon fonctionnement de l'aéroport, indispensable au rôle international de Strasbourg ?

### L'activité économique liée à Internet se développe. Comment en tirer parti ?

Une piste à explorer : la multiplication des échanges entre sites de production et grands marchés de consommation nécessitera une réflexion sur l'implantation de nouvelles plates-formes logistiques.



### Et aujourd'hui...

De 1990 à 1999, les observations confirment cette tendance : la progression de l'emploi est aujourd'hui plus importante hors agglomération strasbourgeoise (+ 6,7 % à Strasbourg et + 8,8 % dans le Bas-Rhin).

## Laissons les

- **6,7 %** : établi le 31 mars 2000, le taux de chômage de la zone d'emploi de Strasbourg est égal à celui de l'Ortenaukreis en décembre 1999.
- **26,5 %** des salariés alsaciens travaillent dans l'industrie ; la moyenne nationale est de **18,5 %**.
- **33 320** établissements sont implantés sur le territoire du SCOT, dont près de la moitié sur le territoire de Strasbourg.

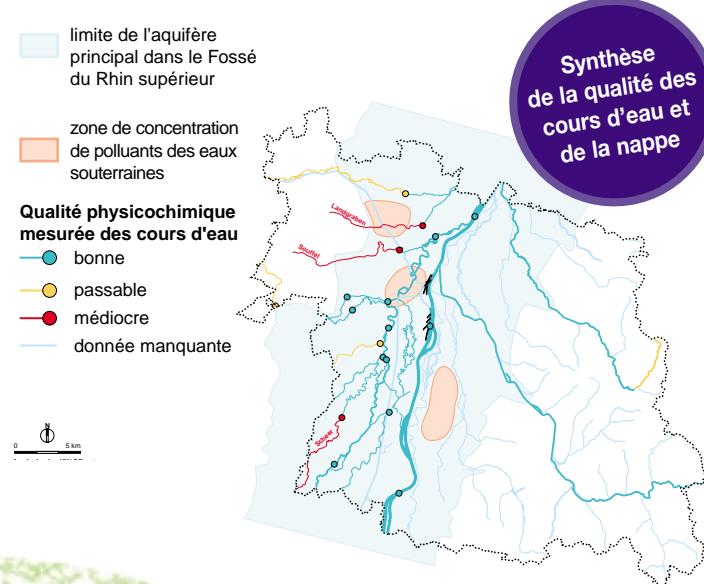
# ENVIRONNEMENT

## “POURSUIVRE LES EFFORTS...”

La réduction des émissions atmosphériques produites en majeure partie par les transports dépendra, notamment, des effets du Plan de Déplacements Urbains. Mais d'autres préoccupations doivent aussi être prises en compte...

### L'eau

La nappe phréatique, principale ressource en eau potable, fournit à la région une eau d'excellente qualité, qui se dégrade toutefois au fil des ans. Maîtrise de l'urbanisation, emplacement des zones d'activités, fonctionnement des stations d'épuration, diminution des polluants agricoles sont autant de sujets cruciaux qui devront être abordés afin de remédier à la situation.



## parler chiffres

• 64% du territoire du SCOT est consacré à l'agriculture.



• 45% de l'espace est occupé par la forêt dans l'Ortenaukreis.

• 51% des cultures, du côté français, sont réservées au maïs.

### Le milieu naturel

Sa richesse exceptionnelle exige une protection efficace et une meilleure gestion des espaces. Nous devrons garantir la protection des espèces et leurs possibilités de déplacement, de plus en plus limitées par le développement de l'urbanisation et des infrastructures.

### L'agriculture

De faible taille mais particulièrement dynamiques et rentables, les exploitations bas-rhinoises participent de façon importante à l'économie générale, mais aussi à l'emploi saisonnier, grâce aux cultures spéciales et à un agro-tourisme en plein développement.

Par ailleurs, favorisée par le contexte européen, la monoculture du maïs produit des effets indésirables - comme la monotonie du paysage et la perte de diversité des écosystèmes - dont il faudra tenir compte.

### L'énergie

Le développement urbain devra aller de pair avec de nécessaires économies d'énergie. En ce qui concerne les énergies alternatives, l'Alsace est en retard par rapport à l'Allemagne. Le programme Hélios 2006 et la production d'énergie géothermique devraient aider à corriger cette situation.

## Questions d'orientations

### Comment agir contre la pollution atmosphérique ?

Cela passe prioritairement par la limitation du transport automobile. Afin de réduire les effets néfastes sur la santé, il faudra aussi, par exemple, créer des micro-espaces verts en ville.

### Par quels moyens peut-on réduire à la source la production des déchets ?

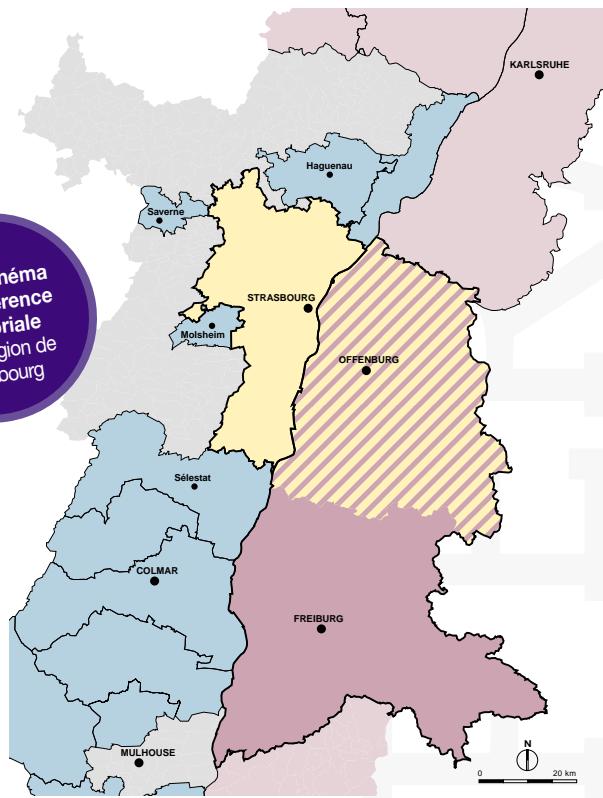
La population et les activités augmentant, le volume des déchets est en hausse. Le tri sélectif est un pas dans la bonne direction, vers une meilleure gestion des déchets domestiques.

### Quelles seront les modalités de la gestion du paysage ?

Les coûts et les grandes orientations devront être partagés au niveau intercommunal.

# COOPÉRATIONS

Le futur schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg



Périmètre d'étude transfrontalier

schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg  
Ortenaukreis

Autres périmètres

schémas directeurs français  
Regionalplan Südlicher Oberrhein (y compris Ortenaukreis)  
autres Regionalpläne



## France : 3 lois fondatrices.

### • Loi Chevènement.

Adoptée le 12/07/1999, elle structure la coopération intercommunale.

### • Loi Voynet.

Appliquée depuis le 25/06/1999, elle oriente l'aménagement du territoire et y introduit l'idée de développement durable.

### • Loi Gayssot-Besson (aussi appelée S.R.U.).

Définitivement adoptée le 13 décembre 2000, elle renouvelle les outils d'urbanisme pour la planification et le développement.

## “POUR UNE ACTION CONCERTÉE”

Une plus grande cohérence doit être recherchée avec les projets des territoires voisins - français et allemands -, mais aussi entre les différentes intercommunalités qui composent le SCOT.

### En Allemagne

La réforme territoriale achevée en 1973 a permis de diviser par 3 le nombre de communes. Depuis, l'élaboration et la révision du plan régional forment les tâches essentielles du Regionalverband (Région d'aménagement du territoire).

### En France

Depuis 1999, 3 lois principales encadrent l'aménagement du territoire, en réponse au problème de l'émettement communal.

- La Loi Chevènement renforce et simplifie l'architecture de l'intercommunalité. Elle instaure une taxe professionnelle unique obligatoire pour les nouvelles communautés urbaines et les communautés d'agglomération.
- La Loi Voynet conforte la notion de “pays” et introduit l'idée de développement durable. Le pays, caractérisé par une cohérence géographique, économique, culturelle ou sociale, demeure ainsi le cadre de référence pour l'aménagement du territoire.
- La Loi S.R.U. est venue récemment compléter ce dispositif (voir le texte, page 8).

## Questions d'orientations

Le projet global du SCOT se traduira par des projets conçus pour des territoires plus restreints. Dès lors, certaines interrogations peuvent être soulevées.

**Quels sont les périmètres pertinents ?**

**Comment mettre en œuvre la cohérence indispensable avec le projet global ?**

**Quelles seront les modalités de négociation entre intercommunalités ?**

**Comment conforter le sentiment d'appartenance à un territoire commun ?**

**Comment garantir la cohérence du projet avec les orientations définies à l'échelle du Rhin Supérieur (des Vosges à la Forêt-Noire et de Bâle à Karlsruhe) ?**

# Des Perspectives transversales



Certains enjeux font appel à la compétence de plus d'une commission, suscitant, de ce fait, un questionnement plus global sur l'avenir de notre région.

## Quelles stratégies adopter en matière de localisation des activités ?

Pour consolider le développement économique, limiter les pollutions atmosphériques et optimiser l'utilisation des infrastructures, faut-il privilégier une expansion quantitative ou, plutôt, une politique ciblée sur des secteurs économiques porteurs et moins consommateurs de sols ?

## Comment maîtriser le phénomène de périurbanisation ?

L'étalement urbain entraîne des problèmes de déplacement, de pression foncière, de besoins en infrastructures et de consommation de l'espace au détriment de l'agriculture et des milieux naturels. Quelle forme urbaine doit-on privilégier pour les résoudre ?

## A l'intérieur du SCOT, quels sont les territoires à enjeux ?

Les préférences de localisation de toutes natures entraînent certaines dynamiques spatiales. Faut-il, selon les cas, encourager ces choix ou tenter de les réorienter, voire procéder à des arbitrages ?

## Comment évaluer le facteur transfrontalier dans le développement de la région strasbourgeoise ?

L'impact historique de la frontière continue à peser sur les échanges franco-allemands, les divisant par 10, selon certaines études. Comment améliorer la coopération entre les 2 territoires ?

## • 2003 : le Livre Blanc Transfrontalier

En automne 2001, un état des lieux sera produit, puis discuté. Il restera ensuite à définir les enjeux et les grandes orientations, afin de les inscrire dans un Livre Blanc Transfrontalier.

## • 2005 : le SCOT

Le Livre Blanc Transfrontalier servira de base à l'élaboration du SCOT en France et à l'adaptation du Regionalplan en Allemagne. Tout au long de sa conception, le SCOT fera l'objet d'une concertation avec les citoyens, avant d'être adopté en 2005.

## Prochaine étape !

Un but : l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).



### • Aujourd'hui

Le bilan des 5 commissions illustre l'état actuel de notre région. A ce stade, des questions se posent, des pistes d'action se dévoilent. Mais le travail est loin d'être terminé !



# La loi SRU adoptée !



Par Michel Reverdy  
Directeur du Syndicat Mixte

**Une loi ne précède que rarement l'évolution d'une société ; elle a plutôt tendance à l'accompagner. Ainsi, la loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbains) vient d'être approuvée le 13 décembre dernier, non sans avoir fait l'objet de longues tractations...**

Les médias ont mis l'accent sur le chiffre des 20 % de logements locatifs sociaux à réaliser pour les communes urbaines. Pour ma part, j'en retiens surtout un toilettage complet des outils d'urbanisme, concrétisé par l'apparition des "SCOT" (Schémas de Cohérence Territoriale) et des "PLU" (Plans Locaux d'Urbanisme). Derrière ces sigles bizarres, des réalités nouvelles remplaceront dès demain nos anciens "Schémas directeurs" et "Plans d'occupation des sols", dont nous commençons à percevoir les limites.

Plus souples, ces nouveaux instruments mettront l'accent sur le projet politique d'aménagement et de développement durable de nos territoires, la planification spatiale ne devenant plus qu'une de leurs composantes.

Le chemin qui mène au SCOT est encore long. En ce qui nous concerne, notre réflexion s'est, dès le début, inscrite dans l'esprit de la loi S.R.U. et de ses futurs outils. La cohérence transfrontalière de notre région ne se construit pas dans l'urgence. Tous les partenaires publics seront impliqués, ainsi que les habitants qui pourront alors s'approprier le travail de réflexion.

Et maintenant, en route vers le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg !

Retrouvez toute l'actualité du projet sur Internet :  
[www.schemadirecteur-strasbourg.org](http://www.schemadirecteur-strasbourg.org)

Syndicat Mixte pour le Schéma  
Directeur de la Région de Strasbourg

13, rue du 22 novembre  
67000 STRASBOURG  
Téléphone : +33 (0)3 88 15 22 22  
Télécopie : +33 (0)3 88 15 22 23  
e-mail : [syndicatmixte@schemadirecteur-strasbourg.org](mailto:syndicatmixte@schemadirecteur-strasbourg.org)  
[www.schemadirecteur-strasbourg.org](http://www.schemadirecteur-strasbourg.org)

## 141 communes en France :

ACHENHEIM • ALTECKENDORF • BENFELD • BERGBIETEN • BERNOLSHHEIM • BERSTETT • BIETLENHEIM • BILWISHEIM • BISCHHEIM • BLAESHEIM • BOLSENHEIM • BOOFZHEIM • BOSSENDORF • BREUSCHWICKERSHEIM • BRUMATH • DAHLENHEIM • DANGOLSHHEIM • DAUBENSAND • DINGSHEIM • DONNENHEIM • DOSSENHEIM-KOCHERSBERG • DUNTZENHEIM • DUPPIGHEIM • DURNINGEN • DUTTLENHEIM • ECKBOLSHEIM • ECKWERSHEIM • ENTZHEIM • ERSTEIN • ESHAU • ETTENDORF • FEGERSHEIM • FESSENHEIM-LE-BAS • FLEXBOURG • FRIESENHEIM • FURDENHEIM • GAMBSHEIM • GEISPOLSHEIM • GEISWILLER • GERSTHEIM • GEUDERTHEIM • GINGSHEIM • GOUGENHEIM • GRASSENDORF • GRIES • GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL • HANDSCHUHEIM • HANGENBIETEN • HERBSHEIM • HINDISHEIM • HIPSHEIM • HOCHFELDEN • HOENHEIM • HOERDT • HOHATZENHEIM • HOHFRANKENHEIM • HOLTZHEIM • HURTIGHEIM • HUTTENHEIM • ICHTRATZHEIM • ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN • INGENHEIM • ISSENHAUSEN • ITTENHEIM • KERTZFELD • KIENHEIM • KILSTETT • KIRCHHEIM • KOGENHEIM • KOLBSHEIM • KRAUTWILLER • KRIESHEIM • KURTZENHOUSE • KUTTOLSHEIM • LA WANTZENAU • LAMPERTHEIM • LIMERSHEIM • LINGOLSHHEIM • LIPSHEIM • LIXHAUSEN • MARLENHEIM • MATZENHEIM • MELSHHEIM • MINVERSHEIM • MITTELHAUSBERGEN • MITTELHAUSEN • MITTEL-SCHAFFFOLSHHEIM • MOMMENHEIM • MUNDOLSHHEIM • MUTZENHOUSE • NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM • NIEDERHAUSBERGEN • NORDHEIM • NORDHOUSE • OBENHEIM • OBERHAUSBERGEN • OBERSCHAFFFOLSHHEIM • ODRATZHEIM • OLWISHEIM • OSTHOFFEN • OSTHOUSE • OSTWALD • PFETTISHEIM • PFULGRIESHEIM • PLOBSHEIM • QUATZENHEIM • REICHSTETT • RHINAU • RINGELDORF • ROHR • ROSSFELD • ROTTELSHHEIM • SAND • SCHAEFFERSHEIM • SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN • SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT • SCHERLENHEIM • SCHILTIGHEIM • SCHNERSHEIM • SCHWINDRATZHEIM • SERMERSHEIM • SOUFFELWEYERSHEIM • STRASBOURG • STUTZHEIM-OFFENHEIM • TRUCHTERSHEIM • UTTENHEIM • VENDENHEIM • WALTENHEIM-SUR-ZORN • WANGEN • WEITBRUCH • WESTHOUSE • WEYERSHEIM • WICKERSHEIM-WILSHAUSEN • WILLGOTTHEIM • WILWISHEIM • WINGER-SHEIM • WINTZENHEIM-KOCHERSBERG • WITTERNHEIM • WIWERSHEIM • WOLFISHEIM • ZOEBERSDORF

## 51 communes en Allemagne :

ACHERN • APPENWEIER • BAD PETERSTAL-GRIESBACH • BERGAUPTEN • BIBERACH • DURBACH • ETTENHEIM • FISCHERBACH • FRIESENHEIM • GENGENBACH • GUTACH SCHWARZWALD - BAHN • HASLACH IM KINZIGTAL • HAUSACH • HOFSTETTEN • HOHBERG • HORNBERG • KAPPELRODECK • KEHL • KIPPENHEIM • LAHR / SCHWARZWALD • LAUTENBACH • LAUF • MAHLBERG • MEISENHEIM • MÜHLENBACH • NORDRACH • OBERHARMERSBACH • OBERKIRCH • OBERWOLFACH • OFFENBURG • OHLSBACH • OPPENAU • ORTENBERG • OTTENHÖFEN IM SCHWARZWALD • RENCHEN • RINGSHEIM • RUST • SASBACH • SASBACHWALDEN • SCHUTTERTAL • SCHUTTERWALD • SEEBACH • SEELBACH • STEINACH • WILLSTÄTT • WOLFACH • ZELL AM HARMERSBACH • SCHWANAU • NEURIED • KAPPEL -GRAFENHAUSEN • RHEINAU